



RAPPORT D'ACTIVITE

Janvier 2011 - Décembre 2011

Projet de Rapport soumis à l'Assemblée générale de l'AFEM,
réunie le 23 mars 2012, à Paris.

Rapporteuse Sophie DIMITROULIAS

Table des matières

1. Vie de la fédération
2. Activités scientifiques, promotion de la recherche et veille féministe
3. Activités dans le cadre de l'Union Européenne
4. Activités dans le cadre du Partenariat Euro-méditerranéen
5. Activités dans le cadre du Conseil de l'Europe
6. Activités dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies
7. Activités diverses des Coordinations nationales de l'AFEM

1. VIE DE LA FEDERATION

1.1 - L'Assemblée générale (AG) de l'AFEM pour l'exercice 2010 s'est tenue le 12 mars 2011, à Paris. Le rapport d'activité, les comptes de résultats et bilans de l'année 2010, ainsi que le rapport d'orientation et le budget prévisionnel pour l'année 2011 ont été approuvés à l'unanimité. L'AG était précédée d'une réunion du Conseil d'Administration le même jour.

1.2 - L'AG a évalué notamment l'action phare de l'AFEM abouti en 2011 : le Prix européen d'excellence scientifique dans le domaine des droits fondamentaux dont l'égalité des genres, en hommage à Micheline Galabert, première présidente et présidente d'honneur de l'AFEM, établi depuis 2008 en partenariat avec le Centre de Droit européen de l'Université de Paris II Panthéon – Assas, avec le soutien financier du Service des Droits des Femmes et de l'Égalité. Suite à la cérémonie d'attribution du Prix a eu lieu à l'occasion de la Conférence européenne « *Les fondements de la cohésion sociale face à la crise économique. Droits sociaux et égalité des genres en Europe* », événement placé sous le haut patronage du Parlement européen, le 19 novembre 2010, à Paris, à l'Université Paris II, l'AG a été informée par la Vice - Présidente de l'AFEM et directrice du Prix, Sophie DIMITROULIAS, de l'avancement des initiatives donnant suite à cette action :

- a) la publication de la thèse primée sur le thème « *La lutte contre la violence à l'égard des femmes. Politiques à l'échelle européenne* », aux éditions l'Harmattan,
- b) la création d'un « *Regroupement européen de jeunes expert(e)s de l'AFEM* » visant à promouvoir la recherche scientifique en matière de droits fondamentaux, en particulier des droits des femmes, et plus généralement la participation et la prise d'initiative des jeunes à la vie du mouvement des femmes.

1.3 - La répartition des tâches, délégations et missions de représentation qui incombent aux membres du CA telle que définie par la précédente AG a été reconduite par l'AG 2011. Les tâches fonctionnelles d'administration, de communication interne et externe et de représentation de la fédération, ainsi que celles d'organisation de ses événements et de réactualisation du site internet ont été assurées grâce au travail bénévole des membres du CA, avec la contribution des associations

membres et des jeunes membres.

1.4 - Le Bureau de l'AFEM s'est réuni le 6 juin 2011 à Paris et le CA le 18 décembre 2011 à Naples, afin d'assurer la mise en œuvre des activités programmées en 2011 et en faire le bilan, notamment du séminaire euro-méditerranéen organisé à Paris le 15 décembre et de la Conférence européenne organisée le lendemain le 19 décembre 2011 (v. ci-après), ainsi que des autres actions organisées par les Coordinations nationales de l'AFEM, et des missions de représentation de l'AFEM. Le CA a coordonné l'administration générale et a préparé l'AG du 23 mars 2012.

1.5 - Durant l'année 2011, l'AFEM a œuvré effectivement pour la sauvegarde, le renforcement et l'application effective de l'acquis européen en matière de libertés et droits fondamentaux, y compris les droits sociaux et en particulier de l'égalité des genres en tout domaine. Elle a œuvré pour le renforcement du partenariat plus large de la société civile euro - méditerranéenne sur la base de ces mêmes valeurs et principes, conformément à ses objectifs statutaires.

A cette fin, l'AFEM a poursuivi un dialogue permanent avec les institutions de l'Union européennes et du Conseil de l'Europe, les autorités publiques nationales des pays dans lesquels elle est implantée et les organisations de la société civile. Dans le cadre de ces objectifs, l'AFEM a développé notamment :

- a) des activités d'interpellation et d'intervention sur les grands thèmes d'actualité nationale, européenne et internationale, ainsi que des activités de proposition relatives aux travaux de rédaction ou de modification d'instruments législatifs communautaires et nationaux ;
- b) des activités de recherche scientifique et de diffusion de la recherche ;
- c) des campagnes transnationales et nationales d'information et de sensibilisation à l'acquis européen en matière de droits fondamentaux, auprès des citoyen-ne-s, des partenaires sociaux et des décideurs politiques.

1.6 - Les trois axes prioritaires des activités de l'AFEM en 2011 se résument ainsi:

Information et sensibilisation des citoyen-ne-s, soutien aux associations, réalisation et diffusion de travaux de recherche interpellation des instances politiques au niveau de l'UE et de ses Etats membres et partenaires portant sur les enjeux majeurs de l'actualité européenne et internationale pour les droits des femmes, notamment :

- a) la stratégie de gouvernance économique européenne, la modification des traités y relative, et l'impératif de renforcement des droits sociaux fondamentaux dans le cadre de la crise économique mondiale;**
- b) les nouveaux instruments européens de lutte contre les violences faites aux femmes ;**
- c) les révolutions démocratiques dans le monde arabe et l'impératif de garantie et de promotion des droits fondamentaux, notamment de l'égalité des genres, et des droits des femmes et de la lutte contre les violences et discriminations multiples en région Euro - méditerranéenne.**

1.7 - L'AFEM a poursuivi avec le soutien du Gouvernement français / Service des Droits des Femmes et de l'Egalité, la diffusion des travaux de recherche et de proposition ainsi que ses analyses d'actualité auprès de son réseau et de l'opinion publique. A cet effet elle a réalisé les actions suivantes: a) l'actualisation régulière de son site multilingue; b) la diffusion de ses ouvrages et autres publications récentes (v. in www.afem-europa.org).

1.8. - L'AFEM, représentée par la Professeure Teresa BOCCIA, sa Présidente a conclu un accord de partenariat avec le Centre URBANIMA- LUPT, de l'UNIVERSITÉ "FEDERICO II", de NAPLES, en Italie, représenté par le Professeur Guglielmo TRUPIANO, Directeur du Centre de recherche LUPT, pour la constitution d'un réseau visant à promouvoir l'objectif commun de construction d'une Europe démocratique et sociale, fondée sur la garantie et la promotion des droits fondamentaux, notamment l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines, et le renforcement de la société civile euro - méditerranéenne, sur la base des mêmes valeurs et droits universels. La gestion administrative des actions dans le cadre de cet accord sera sous la responsabilité du Centre LUPT de l'Université de Naples Federico II et du siège de l'AFEM en France (v. ci-après).

1.8 - Le siège social de l'AFEM est transféré depuis juin 2010 à la Maison de l'Europe au 35-37 rue des Francs –Bourgeois, 75004 Paris. L'AFEM a bénéficié des services rémunérés de : Stéphanie DEVAUX (comptabilité), Cyril MARSAUD (chargé de mission en communication) et Thierry TRONCHON (responsable du site internet).

2. ACTIVITES SCIENTIFIQUES, PROMOTION DE LA RECHERCHE ET VEILLE FEMINISTE SUR LES DROITS FONDAMENTAUX

2.1 - CONFERENCE EUROPEENNE «PARTAGE DES RESPONSABILITES PROFESSIONNELLES ET FAMILIALES POUR LES FEMMES ET LES HOMMES – ACQUIS EUROPEEN DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE ECONOMIQUE MONDIALE»

Cet événement placé sous l'haute patronage du Parlement Européen, était organisé par l'AFEM en partenariat avec le Centre LUPT de l'Université de Naples Federico II, avec le soutien du Gouvernement Français - Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale – Service des Droits des Femmes et de l'Égalité et de la Région de Campanie, le 19 décembre 2011, à Naples, au Palais PICO (Palais de l'Innovation et de la Connaissance). Il s'est déroulé en deux langues de travail Italien/Français avec traduction.

La Direction scientifique était assuré par : Teresa BOCCIA, Présidente de l'AFEM, Directrice URBANIMA – LUPT, Université Federico II de Naples, Catherine Sophie DIMITROULIAS, Vice-Présidente de l'AFEM, membre du Bureau de la Conférence des OING 4ème pilier du Conseil de l'Europe, Sophia SPILIOPOULOS, Membre du CA de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE et du CA de l'AFEM et Guglielmo TRUPIANO, Directeur LUPT, Université Federico II de Naples (Italie). **La Direction administrative** par : Liliane COCHE, Trésorière de l'AFEM (France) et Maria SCOGNAMIGLIO, Secrétaire administrative LUPT, Université Federico II de Naples (Italie). **La Conférence a impliqué un travail en bénévolat exceptionnel des membres de l'AFEM et des employés de l'Université de Naples.**

a) Réunissant des personnalités des institutions publiques, de la société civile et des universités européennes, il a eu l'ambition de susciter un débat d'idées, une réflexion novatrice, des propositions et recommandations concrètes **pour une stratégie européenne de cohésion sociale, fondée sur l'acquis européen en matière de partage des responsabilités familiales et professionnelles pour les femmes et les hommes.** Il a eu, en particulier, l'objectif de **promouvoir l'information, la sensibilisation et la recherche sur l'actualité des traités, de la législation et de la jurisprudence européennes et plus généralement sur l'acquis européen** en matière d'harmonisation entre vie familiale et vie professionnelle, auprès des jeunes étudiant(e)s et chercheur(e)s, des associations notamment des pays de l'Europe méridionale qui sont membres de l'AFEM et des organisations internationales non - gouvernementales qui sont ses partenaires.

b) La Conférence a abordé les questions suivantes : a) comment le renforcement des droits sociaux et les mesures pour la conciliation vie - travail permettent de lutter contre l'exclusion sociale? b) quelles sont les normes et les orientations européennes et quelle est leur importance dans le contexte actuel de la crise économique mondiale? c) Quelle est l'application que reçoivent ces normes au niveau national et quels sont les obstacles à leur application effective? d) Quels sont les problèmes actuels et quelles sont les mesures requises au niveau européen? e) Quelles sont les perspectives d'avenir et quel est le rôle de la société civile à cet égard? Ces thèmes ont été développés dans le cadre de trois séances. Les séances d'ouverture et de clôture, ont été marquées par les allocutions de personnalités des institutions publiques européennes nationales et locales.

c) L'événement, a été ouvert, par les allocutions des personnalités ci-après:

- le Vice-président du Parlement Européen, Giovanni PITTELLA, en vidéo message de Bruxelles, a souligné la centralité dans les politiques européennes du thème de la conciliation entre la famille et le travail, en offrant la pleine disponibilité de collaborer avec l'AFEM et le LUPT de l'Université de Naples Federico II pour implémenter des actions efficaces émergeant de Conférence.
- la Ministre Elsa FORNERO, récemment nommée en matière du travail, du welfare et de l'égalité des chances, a adressé un message exprimant son soutien au travail de l'AFEM sur les thèmes de la Conférence
- le Maire de Naples, Luigi DE MAGISTRIS, a salué l'événement au nom de la Ville, et a confirmé le souhait d'insérer dans son agenda politique les thèmes de la conciliation entre les temps de la vie et du travail ;
- Emanuelle LATOUR, a adressé les salutations du Ministère français des Solidarités et de la

Cohésion sociale en qualité de conseillère politique au cabinet de la Ministre BACHELOT
- le Président de la Région de Campanie Stefano CALDORO,
- Maria Luigia LIGUORI, Secrétaire Générale de l'Université de Naples Federico II, a porté le message du Recteur de l'Université de Naples, le Professeur Massimo MARRELLI.

d) La première séance a été dédiée au thème: Concilier famille et travail pour les hommes et les femmes: normes et acquis européens. Sur ce sujet s'est déroulé une table ronde sous la présidence de Angelo ABIGNENTE, Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Naples Federico II, avec les interventions de : Petra SCHOTT, administratrice-juriste de la Commission européenne, en vidéoconférence, portant sur les développements au niveau de l'UE, et notamment: la nouvelle Directive 2010/18/UE sur le congé parental, en soulignant les nouveaux éléments que cette directive apporte; la procédure de modification de la Directive 92/85/CEE sur la protection de la maternité, qui n'est pas encore terminée. En raison de problèmes techniques du bureau de la Commission Européenne à Bruxelles cette intervention sera publiée in extenso dans les Actes de la Conférence. L'importance des droits sociaux, et de la conciliation famille-travail pour le Conseil de l'Europe et leur application dans le contexte de la crise économique ont été présentés par Jean-Marie HEYDT, Président de la Conférence des OING du «4ème pilier» du Conseil de l'Europe. Maria Do Rosario PALMA RAMALHO, Professeure à la Faculté de droit, Université de Lisbonne, membre du Réseau européen d'experts juridiques en matière d'égalité des genres (Portugal) et Delia LA ROCCA - Professeure à la Faculté de Sciences Politiques, Université de Catanie (Italie) se sont référés aux problèmes d'application du principe de l'égalité des genres et des normes relatives à la conciliation et leur impact au niveau de l'UE et national. Dans le même ordre d'idées, Sophia SPILIOTOPOULOS, avocate, membre du Réseau européen d'experts juridiques en matière d'égalité des genres, membre du C.A. de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE et du C.A. de l'AFEM (Grèce) s'est référée à la Charte des droits fondamentaux de l'UE et à la campagne lancée par l'AFEM et la Fondation Marangopoulos pour les droits de l'Homme sous le moto «Renforcer les droits sociaux pour sortir de la crise économique», étant soutenue par la Conférence des OING du Conseil de l'Europe (366 OING) – ainsi qu'à la Recommandation similaire de la Commission nationale hellénique pour les droits de l'Homme.

Le débat qui a suivi était modéré par Raffaello CAPUNZO, Professeur à l'Université Federico II de Naples (Italie), avec les interventions de : Paola SARACINI, Professeure à la Faculté SEA, Université du Sannio (Italie), Carmen DI CARLUCCIO, Professeure à la Faculté de droit, SUN (Italie), Rossella EL PRETE, Professeure à l'Université du Sannio, déléguée au rôle public de la Société Italienne des Historiennes (Italie), Maria ALBRIZIO, Professeure à la Faculté de Sciences Politiques, Université Federico II de Naples et Présidente de l'Association des femmes SOEMIA.

e) La 2e séance a été centrée sur le sujet : Concilier famille et travail pour les femmes et les hommes : politiques de l'UE et perspectives dans le contexte de la crise économique mondiale, sous la présidence de Marco MUSELLA - Président de la Faculté de Sciences Politiques, Université de Naples Federico II (Italie). Les politiques actuelles de l'UE et les perspectives d'avenir en ce qui concerne l'égalité des genres et la conciliation famille - travail ont été présentées du point de vue du Parlement européen par Andrea COZZOLINO - Député européen (Italie) et Barbara MATERA - Députée européenne Vice-présidente de la Commission FEMM (Italie) qui a exposé, en sa qualité de rapporteure de la Commission des droits des femmes et de l'égalité des genres la proposition de résolution du Parlement européen sur la situation de mères célibataires. Il s'ensuivit l'intervention de Gisella DE SIMONE - Professeure à la Faculté d'Économie, Université de Gênes, membre du Conseil d'administration de l'AFEM (Italie).

Au débat de la session, modéré par Flavia FASCIA, Professeure à l'Université Federico II de Naples (Italie) ont participé Caterina ARCIDIACONO, Professeure à l'Université Federico II de Naples (Italie), Monica MAIETTA, experte de la diversité et de l'égalité des chances, Présidente de la Commission des femmes de la Région de Campanie (Italie), Luisa MENNITI, experte en politiques de genre et de l'égalité de chances (Italie), Gianluca LUISE, Professeur de la Faculté de Sciences Politiques, Université Federico II de Naples. Dans ce cadre ont été évaluées les politiques actuelles et ont été examinées les possibilités de mesures qui pourront contribuer à la sauvegarde et la garantie des droits sociaux, y compris le droit de concilier famille et travail en tant que corollaire de l'égalité des genres, dans le contexte de la crise économique. Dans cette optique ont été examinés les voies et possibilités de poursuite de la coopération fructueuse entre le Parlement européen et la société civile.

f) La 3e séance a été centrée sur le sujet : Concilier famille et travail pour les femmes et les hommes: regards croisés sur les politiques conduites au niveau national, sous la présidence de Massimo SQUILLANTE, Président de la Faculté de Sciences Économiques, Université du Sannio (Italie). Les politiques nationales en ce qui concerne l'égalité des genres et la conciliation famille-travail et les répercussions de la crise économique sur ces politiques et sur leur application ont été présentées et débattues, afin que les problèmes communs puissent apparaître. Les perspectives d'avenir ainsi que le rôle de la société civile comme interlocuteur des instances nationales et son renforcement ont été examinés. Sur ce thème, sont intervenues : Marie Thérèse LANQUETIN, juriste, chercheuse Université Paris-Ouest Nanterre-La Défense, Présidente du Comité consultatif de la Halde (France) et Marie Thérèse LETABLIER - sociologue, CNRS/Centre d'Économie de la Sorbonne, Université Paris 1 (France) qui ont présenté les politiques conduites en France pour la conciliation, Anna REA, Responsable nationale des politiques internationales de l'Union Italienne du Travail - UIL (Italie) qui s'est exprimé du point de vu du syndicat, et Enriqueta CHICANO JAVETA, Membre du Conseil scolaire du Ministère de l'Éducation, experte en genre (Espagne) qui a présenté les politiques conduites en Espagne.

Le débat qui a suivi était modéré par Carmen CIOFFI, Professeure à l'Université Federico II de Naples (Italie) ; y sont intervenues Nelly BANDARRA JAZRA - Vice-Présidente AFEM, économiste, déléguée de la Plateforme Portugaise pour les Droits des Femmes (Portugal), Valeria VALENTE - Fondation SUDD (Italie), Emma BUONDONNO, Carmela PUGLIESE de la Coordination Femmes et Science, Université Federico II de Naples (Italie), Lia CACCIOTTOLI du Réseau ITER (Association des gouvernements locaux et associations sans but lucratif (Italie).

g) La Conférence a été conclue sous la présidence de Sylvie ULRICH - Présidente d'honneur de l'AFEM (France), par Sophia SPILIOTOPOULOS - membre du C.A. de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE et du C.A. de l'AFEM (Grèce) .

h) A l'issue de cet événement le Professeur Guglielmo TRUPIANO Directeur du Centre LUPT, a pris l'engagement de publier par l'Université de Naples les actes de la Conférence et de signer un accord de partenariat avec l'AFEM et avec tous les intervenantes à la Conférence pour développer des actions en commun sur les thèmes débattus. Pour atteindre cet objectif l'Université a pris en charge également la construction d'une plateforme web qui sera une « agora » **télématique du réseau ainsi constitué**, notamment pour promouvoir le débat dans le milieu associatif.

i) Plus de 1500 personnes en ont été bénéficiaires de cet événement, dont : 190 participants dans l'auditorium de Palais Pico à Naples, 40 relateurs/ices dont 15 représentant(e)s de différentes institutions publiques européennes, 15 professeurs (dont 3 Recteurs) de 9 Universités européennes, 10 représentantes d'organisations , associations et expertes de 5 pays européens; 30 ONG, nombreuses étudiantes et chercheuses ; 1300, environ, participants par internet. Dans ce cadre a été mis en place une téléconférence en lien avec la Commission européenne et une transmission instantannée sur internet, en modalité streaming. Sa diffusion se poursuit par la mise en ligne sur le site de l'AFEM et du Centre LUPT de l'Université de Naples.

k) Dans ce cadre a été diffusé un dossier composé des documents officiels de la législation européenne y relative, ainsi que des documents de la campagne « Renforcer les droits sociaux pour sortir de la crise économique » lancée par l'AFEM et la Fondation Marangopoulos pour les droits de l'Homme.

Les documents de la Conférence ont été diffusés : par voie électronique, aux membres de gouvernement national et local, centres de recherche partenaires, librairies spécialisées ainsi que d'OING, dont l'AFEM est membre ou partenaire, en Italie, en France, comme au niveau international et européen, à un grand nombre d'Universités et à toutes les mailing list de l'Université Federico II de Naples qui est la plus grande et ancienne Université italienne. Les communiqués sur la Conférence ont été diffusés à la presse italienne et publiés sur le site de l'AFEM, sur l'home page du site de l'Université de Naples Federico II et de la Région de Campanie, sur le site du Ministère italien pour l'égalité des chances; sur le portail codex de Palais PICO, sur facebook et twitter. Ils ont aussi été diffusés à l'occasion des séminaires de l'AFEM et de l'Université de Naples. (v. www.unina.it, www.regione.campania.it, www.retepariopportunita.it, www.codexcampania.it.)

2.1 - SÉMINAIRE EUROMÉDITERRANÉEN « LES FEMMES ACTRICES DES RÉVOLUTIONS DÉMOCRATIQUES DU MONDE ARABE. LE RÔLE DU MOUVEMENT DES FEMMES DANS LES RÉFORMES CONSTITUTIONNELLES AU MAROC ET EN TUNISIE »

Cet événement était organisé par l'AFEM en partenariat avec le Bureau d'information en France du Parlement européen, avec le soutien du Gouvernement Français - Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale - Service des Droits des Femmes et de l'Égalité, le 15 décembre 2011, à Paris, au Bureau d'information en France du Parlement européen.

a) **La Direction scientifique de ce séminaire d'actualité euro-méditerranéenne se situant dans le cycle de Conférences/Débats « Enjeux d'Europe. Regards croisés », organisé depuis 2004 par l'AFEM, en partenariat avec le Bureau d'information du Parlement européen en France, avec le soutien du Service des droits des femmes, était assuré par Sophie DIMITROULIAS, en sa qualité de Vice-Présidente de l'AFEM, membre du Bureau de la Conférence des OING 4ème pilier du Conseil de l'Europe et administratrice de la Plateforme non gouvernementale Euromed. L'organisation administrative était assurée par la Coordination de l'AFEM pour la France représentée par Sylvie ULRICH, Présidente d'honneur, Monique BOUAZIZ, Vice-présidente, Lyliane COCHE, Trésorière et Anne BUI, Secrétaire générale adjointe, avec le concours du Groupement Européen des Jeunes Expert(e)s de l'AFEM, représenté par Elena VALDENASSI, Afroditi BAMPASI, et Eleni ZIMARI.**

b) **Un an après le début des révolutions démocratiques des peuples qui ont ébranlé les régimes autoritaires dans le monde arabe inaugurant une nouvelle ère historique, ce séminaire d'actualité a donné la parole aux associations historiques du mouvement des femmes de l'autre rive de la Méditerranée** avec lesquelles l'AFEM est en synergie, à la suite des initiatives de l'AFEM à l'échelle européenne exprimant sa solidarité et son appui à la société civile de la région (v. ci-après). Dans un contexte de transition chargé d'enjeux pour les droits fondamentaux des femmes et marqué d'évolutions contradictoires, d'une part, des progrès des libertés démocratiques, d'autre part, des périls graves de régression, il a mis au premier plan leurs témoignages et leurs visions à cet égard. En se penchant sur l'expérience de leurs actions de mobilisation dans le cadre des premières réformes constitutionnelles au Maroc et en Tunisie et compte tenu des spécificités politiques nationales, il a mis en exergue leur contribution substantielle et leur rôle au présent.

c) **Réunissant 50 représentant(e)s du monde associatif et universitaire ainsi que des jeunes chercheur(e)s de plusieurs pays, l'AFEM a eu l'ambition de contribuer ainsi à l'information, au débat et à la concertation nécessaires à la mise en œuvre d'une stratégie coordonnée pour promouvoir la garantie et application effective des droits humains universels des femmes conformément aux exigences du droit international, la veille et l'action féministe conjointe euro-méditerranéenne.**

d) Par son introduction Sophie DIMITROULIAS, a exposé **la vision commune qui sous-tend l'action et mobilisation conjointe de longue haleine de l'AFEM et des associations des femmes de l'autre rive de la Méditerranée** invitées qui sont ses partenaires depuis quinze ans dans le cadre du Partenariat Euromed, ayant culminé depuis l'an 2010, et dressé une toile de fond des enjeux de la réflexion et des préoccupations graves qui sont les leurs dans le cadre des révolutions du monde arabe. **Les exposés qui ont suivi ont mis à l'honneur deux personnalités du mouvement des femmes Aicha AIT MHAND, Présidente sortante de l'Association Démocratique des Femmes du Maroc (ADFM) et Radhia BEN ZEKRI, Présidente de l'Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche et le Développement (AFTURD), Administratrice de la Plateforme Non-Gouvernementale Euromed,** qui ont témoigné des évolutions politiques dans leurs pays respectifs marquées par la montée en puissance des fondamentalismes religieux et des actions entreprises par le mouvement des femmes dans ce contexte difficile, et ont souligné la gravité des enjeux pour les droits fondamentaux des femmes mais aussi les progrès accompli à cet égard et l'espoir qui les anime.

e) **Le Débat qui a suivi était animé par Sophie WAHNICH, Historienne spécialiste de la révolution française, Directrice de recherche au LAIOS-CNRS, avec la participation des représentant(e)s des associations françaises et OING européennes des plus représentatives, dont: Giovanna TANZARELLA, Directrice de la Fondation René SEYDOUX, Présidente du Réseau Euromed France (REF), Martine CERF, Secrétaire générale de l'Association française Egale, Codirectrice du Dictionnaire de la laïcité (éditions Armand Colin, 2011), Jean-Claude BOUAL,**

Secrétaire général adjoint de l'Association Egale, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI, Présidente du Conseil National des Femmes Françaises, Renée GERARD, Déléguée du Groupement européen des Femmes Diplômées d'Université au Conseil de l'Europe, Joëlle TIMSIT, Ministre plénipotentiaire honoraire, Alain MOUCHOUX, Vice-Président de la Conférence des Organisations Internationales Non-Gouvernementales du Conseil de l'Europe, ainsi que de Didier LESCHI, Chef du service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes du Ministère de la Justice (France).

f) Le Séminaire a été conclu par un message de solidarité aux associations féministes de l'autre rive de la Méditerranée et un vibrant plaidoyer en faveur de la garantie constitutionnelle et législative de l'égalité entre femmes et hommes et des droits fondamentaux des femmes, conformément aux exigences du droit international, dans le cadre de l'instauration de nouveaux régimes politiques dans le monde arabe. Un appel urgent a été adressé aux institutions européennes et nationales afin qu'elles appuient par tous les moyens les forces démocratiques de la société civile et notamment les associations féministes qui se mobilisent dans ce but.

g) A la demande des participant(e)s l'AFEM s'est engagé à poursuivre ses initiatives de veille féministe et d'information sur l'action du mouvement des femmes en région Euromed, par la programmation notamment d'un 2^{ème} séminaire sur le même thème, qui aura lieu en Italie en 2012 en coopération avec SUDD. Les documents du séminaire ont été diffusés auprès du réseau d'associations nationales et européennes, d'universités et autres partenaires de l'AFEM, ainsi que auprès du réseau du Bureau d'information du Parlement européen en France (v. <www.europarl.fr>). Ils ont été placés également sur d'autres site associatifs ou d'information (v. le site de l'Association Egales et le site d'information euro – méditerranéenne babelmed. Le film du Séminaire réalisé par la Société Julien CAPELLE est diffusé depuis décembre 2011 sur le site de l'AFEM.

2.3 - L'AFEM a poursuivi par ailleurs la diffusion de ses ouvrages antérieurs, dont le plus récent l'ouvrage «*Égalité des genres et combat contre le harcèlement sexuel: les politiques de l'Union européenne*», publié en 2009 aux Editions juridiques Sakkoulas-Bruylant.

3. ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE L'UNION EUROPÉENNE

Durant l'année 2011, l'AFEM a eu un rôle à la pointe des mobilisations relatives à l'actualité européenne, notamment, dans le cadre : a) de l'élaboration de la stratégie de gouvernance économique européenne, en réponse à la crise économique mondiale et de la modification des traités européens y relative ; b) de l'Année européenne du bénévolat et du volontariat ; c) des travaux réguliers de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE. Ces sujet ont fait l'objet de positions constamment actualisées et largement diffusées au niveau européen et national. L'AFEM a apporté sa contribution à nombre d'événements organisés à l'initiative des institutions européennes et des organisations de la société civile dont elle est membre ou partenaire.

3.1 – CAMPAGNE EUROPÉENNE « RENFORCER LES DROITS SOCIAUX POUR SORTIR DE LA CRISE ECONOMIQUE » (2010-2011)

a) On rappellera que l'AFEM a adopté depuis le 5 juin 2010, à l'initiative de Sophia Spiliotopoulos, déléguée au CA de la Ligue Hellénique pour les droits des femmes, la *Déclaration de l'AFEM « Renforcer les droits sociaux pour sortir de la crise économique », par laquelle elle a souligné :* « La primauté des droits fondamentaux et des objectifs sociaux de l'Union réitérée par le traité de Lisbonne. En particulier:

- Les *droits fondamentaux*, dont *l'égalité des genres*, sont des *valeurs* fondamentales de l'Union (art. 2 TUE).
- Le *but premier* de l'Union est de promouvoir ses *valeurs* et le *bien-être* de ses peuples (art. 3-1 TUE)
- La lutte contre les *discriminations* et la promotion de *l'égalité des genres* sont des objectifs horizontaux de l'Union (art. 3-3 TUE, art. 7-8 TFUE).
- Les *objectifs sociaux* de l'Union, dont *le plein emploi, l'inclusion et la protection sociales et le progrès social*, sont entrelacés avec ses objectifs économiques, dont ils conditionnent l'efficacité; la *cohésion économique* repose sur la *cohésion sociale* (art. 3-3 TUE). »

Considérant que :

« pour être efficace, toute politique visant à la sortie de cette crise doit être nécessairement dessinée et appliquée à la lumière des valeurs et droits fondamentaux et des objectifs susmentionnés. Sinon, la baisse substantielle des salaires et des pensions, le chômage, l'intensification de la pauvreté et de l'exclusion sociale, et les tensions sociales qui en résulteront risquent de freiner encore plus la croissance économique et de mener plus rapidement à la récession et à la misère dans toute l'Union. »

L'AFEM a présenté depuis des propositions circonstanciées et actualisées appelant instamment à ce : « que toute mesure de gouvernance économique soit assortie de clauses sociales obligatoires pour les États membres, dont la mise en œuvre sera soutenue par l'Union. »

Cet appel présenté conjointement à la Fondation Marangopoulos pour les droits de l'Homme, a sous-tendu une vaste campagne transnationale culminant à la veille de l'adoption du traité sur la « gouvernance économique européenne » par le Conseil européen. Il a été soutenu par la Conférence des Organisations Internationales Non - Gouvernementales 4^{ème} pilier du Conseil de l'Europe réunissant plus de 360 OING, qui à l'initiative de la Vice-Présidente de l'AFEM Sophie DIMITROULIAS, a décidé lors de la réunion de son Bureau exécutif en juin 2011 de réitérer son appui à cette campagne et a adressé à cet effet à l'AFEM une lettre publique de son Président.

La Déclaration de l'AFEM a été diffusée et soutenue en conclusion de la Conférence européenne de Naples de 2011 (v. ci-dessus) et des autres événements de l'AFEM. Elle a été adressée par les Coordonnations nationales de l'AFEM, et notamment par la Ligue hellénique pour les Droits des Femmes, le Conseil national des Femmes Hellènes, la Coordination Nationale Espagnole pour le Lobby Européen des Femmes (CELEM), la Plateforme Nationale Portugaise pour les Droits des Femmes, aux institutions publiques nationales et européennes.

b) La Déclaration de l'AFEM a également été diffusée lors des événements institutionnels qui ont marqué l'année 2011, notamment :

l'Agora citoyenne « Crise et pauvretés », organisée par le Parlement européen, à Bruxelles les 27-28 Janvier 2011, afin de dialoguer avec les organisations de la société civile ; promouvoir des propositions qui permettent de veiller à une redistribution plus juste des richesses, dont la mauvaise répartition est aggravée par la crise ; **assurer que les propositions de l'Union européenne faites dans le document « Europe 2020 », visant la réduction de 20 millions du nombre de personnes se trouvant en situation de pauvreté, soient réalisées.**

Environ 400 représentants de diverses organisations, surtout celles liées au domaine social étaient présents. Le Président du PE Jerzy BUZEK, un représentant de la présidence hongroise Peter GYORKOS, le président du comité économique et social Staffan NILSSON et la présidente du comité des régions Mercedes BRESSON ont ouvert les travaux. Ils ont surtout insisté sur l'aide à apporter à des groupes vulnérables, l'aggravement de l'endettement, la nécessité de politiques macro économiques adaptés et le non dissociation des politiques économiques par rapport aux politiques sociales. En parallèle « une conférence de consensus », présidée par Jérôme VIGNON, sur les expériences du quotidien des personnes précarisées a présenté ses conclusions, dont des propositions concrètes concernant les personnes âgées contre leur exclusion sociale et en vue de leur accès aux technologies de l'information et à la culture. Les députés européens présents se sont engagés à prendre en considération les conclusions faites et à consulter les organisations de la société civile sur les propositions futures du PE et à en rendre compte auprès de la société civile. L'AFEM y était représentée par sa Vice-présidente portugaise Nelly BANDARRA.

(v. <http://www.europarl.europa.eu/parliament/public/staticDisplay.do?language=FR&id=70>)

3.2 - CONTRIBUTION DANS LE CADRE DE L'ANNÉE EUROPÉENNE DU BENEVOLAT ET DU VOLONTARIAT (2011)

a) On rappellera que dès la veille de l'ouverture de l'année européenne 2011, l'AFEM a rejoint l'Alliance européenne pour le statut d'Association européenne (EASEA), lancée à l'initiative du Mouvement européen international dont l'AFEM est membre associé, du Forum civique européen, du Conseil européen d'Associations d'intérêt général (CEDAG), du Forum européen des jeunes, de la Plateforme européenne pour l'éducation tout au long de la vie et de SOLIDAR, et réunissant 50 organisations non - gouvernementales européennes. L'AFEM a soutenu et diffusé les positions de cette

campagne qui donné lieu à la Déclaration 84/2010 présentée à l'initiative transpartisane des députés européens Regina Bastos (EPP), Marc Tarabella (S&D), Pascal Canfin (Greens-EFA), Marie-Christine Vergiat (GUE-NGL) et Renate Weber (ALDE) et a recueilli au premier trimestre 2011 le soutien du Parlement européen proclamé par son Président Jerzy Buzek en session plénière (381 signatures, en mars 2011). Cette déclaration a eu un large soutien de la plupart des groupes politiques au niveau du PE (426 députés). Par contre certains Etats membres y ont été opposés : Allemagne, Finlande et Suède. La Commission n'a pas encore pris position et il n'est pas clair quel service est chargé de cette question, bien que la Commissaire Viviane REDDING voudrait qu'on remette en chantier ce statut.

Parmi les nombreux événements sur ce thème auxquels l'AFEM a participé en 2011, étant représentée par Nelly BANDARRA on notera :

b) L'audition publique « Vers un statut de l'association européenne », organisée par le Comité économique et social européen, à Bruxelles, le 28 avril 2011, avec la participation des représentants du monde associatif et des ONG ainsi que des institutions européennes. Le Président du Forum civique européen, Jean Marc ROIRANT, a conduit les travaux, auxquels sont intervenus notamment Cristian PIRVULESCU du Groupe III du CESE, Patrick DUBOIS président du CEDAG (European Platform for National Non-Profit Umbrella Organisations and for National Associations of General Interest), les députés européens Marc TARABELLA et Marie-Cristine VERGIAT et des universitaires. **En conclusion, le travail de l'EASEA, en collaboration avec le PE, et le CESE va se poursuivre dans plusieurs directions :** continuer à faire pression les institutions européennes, développer le dialogue civil, avoir de meilleurs arguments techniques avec l'aide d'experts, éviter des confusions surtout du fait que l'association européenne ne remplace pas les législations nationales, donner une dimension politique à la participation citoyenne. .

c) La Conférence Femmes d'Europe : initiative citoyenne, organisée par la Fondation Robert Schuman, en partenariat avec la DG Education et culture de la Commission européenne. au Parlement européen, le 21 septembre 2011, à Bruxelles. Il s'agissait de débattre le lien entre l'initiative citoyenne et la promotion des femmes, notamment à travers la parité et de favoriser les échanges entre femmes et hommes d'horizons divers. Maros SEFCOVIC, vice-président de la Commission européenne, Beata STELMACH, sous-secrétaire d'Etat au ministère polonais des affaires étrangères et Jean Dominique GIULIANI, Président de la Fondation Robert Schuman ont introduit le sujet. Ils ont insisté sur la nécessité d'une plus grande participation des femmes au niveau institutionnel, sur la parité des salaires et sur les réponses à donner aux revendications sociales en ces temps de crise. De nombreux députés européens sont intervenues, en particulier ceux et celles qui ont participé aux débats et à l'approbation de l'initiative citoyenne (article 11 du Traité de Lisbonne) : Anna Maria Corazza BILDT, Jaime MAYOR OREJA, vice-président du Parlement européen, Zita GURMAI, Livia JAROKA, Constance Le GRIP, Astrid LULLIG, Elizabeth MORIN CHARTIER et Roza THUN. Des représentants de quelques associations et des responsables d'entreprise une représentante de l'OCDE, Monika QUEISSER ont présenté leur point de vue sur la manière de faire avancer la parité au niveau européen. En conclusion, une plus grande crédibilité doit être donnée à l'initiative citoyenne et il faudrait la simplifier afin de la rendre fonctionnelle. Les organisateurs du séminaire ont l'intention de lancer une initiative citoyenne sur la parité en avril prochain. Les Etats membres devraient entretemps fixer les modalités de mise en œuvre de l'initiative citoyenne. Ils ont également créer un réseau « Citoyennes pour l'Europe » ouvert à tous (www.citoyennespourleurope.eu). Plus d'infos sur le site : <http://www.femmes-europe.eu/pdf/fr/synthese-21092011.pdf>

3.3. - CONTRIBUTION DANS LE CADRE DE L'AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UE

a) L'AFEM, très active dans le domaine des droits fondamentaux a suivi de près l'établissement de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE (créée le 15 février 2007 par le Règlement (CE) No 168/2007 du Conseil de l'UE) et a présenté des propositions circonstanciées y relatives dans le cadre d'une campagne européenne initiée depuis 2006 et poursuivie depuis. Depuis octobre 2008, l'AFEM est membre de la Plateforme des droits fondamentaux, instituée par l'Agence des Droits fondamentaux de l'UE.

La déléguée titulaire de l'AFEM est Maître Panayota PETROGLOU, avocate au Conseil d'Etat et à la

Cour de Cassation helléniques, Secrétaire générale de la section hellénique de l'Association internationale du droit du travail et de la sécurité sociale, membre de la Commission nationale hellénique pour les droits de l'Homme et du CA de la Ligue hellénique pour les droits des femmes, qui a représenté l'AFEM à toutes les réunions de la Plateforme depuis 2008 et y a diffusé les positions de l'AFEM.

b) L'AFEM était représentée à la réunion de la Plateforme des droits fondamentaux de l'Agence des droits fondamentaux, en date des 14 et 15 avril 2011, par Emilie IOANNIDES, avocate au barreau d'Athènes, coordonnatrice du groupe des jeunes de la Fondation MARANGOPOULOS pour les Droits de l'Homme, et doctorante à l'Université Paris II. **L'AFEM a répondu à une Consultation sur le programme de l'Agence pour 2013.** Ainsi, en vue des travaux jusqu'ici effectués par l'Agence, qu'elle a suivi régulièrement, l'AFEM a proposé l'insertion du texte ci-après, qui exprime des positions déjà présentées. A l'initiative de l'AFEM une position similaire a été adoptée par le CECIF et certaines autres ONG :

1) Domaine ÉGALITÉ : Parmi les motifs de discrimination ne figure pas la discrimination en raison du sexe. Cette omission nous étonne beaucoup. De plus, il n'est pas suffisant de traiter de la discrimination en raison du sexe. Il faut aussi traiter, en plus de la non discrimination, de l'égalité entre hommes et femmes, puisque celle-ci est une valeur fondamentale et un objectif horizontal de l'UE dans tous les domaines, selon les Traités (articles 2 et 3(3) TUE, article 8 TFUE). L'égalité entre hommes et femmes est aussi un droit fondamental, en plus du droit à la non discrimination, selon l'article 23 de la Charte des Droits Fondamentaux. Ainsi, l'Agence est obligée par les Traités et la Charte d'inclure dans tous les domaines de tous ses programmes l'égalité entre hommes et femmes comme concept et objectif transversal et horizontal. Cela veut dire que tous les domaines de tous les programmes de l'Agence doivent avoir une dimension de genre. Ils doivent viser à évaluer les résultats de chaque action sur l'égalité – et surtout sur l'égalité substantielle ou réelle – entre hommes et femmes, car c'est l'égalité substantielle qui est garantie par les règles des Traités et de la Charte mentionnées ci-dessus.

2) Domaine JUSTICE : l'Agence, puisqu'elle est une Agence de l'UE, doit donner des informations claires et détaillées sur les règles procédurales du droit de l'UE, en particulier les règles concernant la qualité des organisations pour agir en justice pour le compte de victimes de discriminations, ainsi que la charge de la preuve. L'Agence doit ainsi examiner dans quelle mesure ces règles sont transposées dans les droits nationaux et dans quelle mesure elle sont appliquées par les tribunaux et autres autorités compétentes de chaque pays, identifier les problèmes juridiques et autres qui empêchent éventuellement leur application et les sources de ces problèmes, et aider les organisations et les individus à utiliser ces règles de manière effective. Elle doit aussi expliquer le mécanisme de renvoi préjudiciel de la part des tribunaux nationaux et le mécanisme de plaintes auprès de la Commission pour violation du droit de l'UE qui peuvent aboutir à un recours de la Commission à la CJUE contre l'État qui commet la violation.

3.4 - CONTRIBUTION A L'ACTIVITÉ DES ONG EUROPÉENNES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'AFEM a suivi et diffusé les travaux et positions des plateformes européennes d'organisations dont elle est membre ou partenaire, dont:

Le Mouvement européen International :

L'AFEM est depuis le 26 janvier 2007 membre du Mouvement Européen International (MEI), dont elle a suivi les travaux depuis 2003 en tant qu'organisation observatrice, participant régulièrement au Conseil fédéral du MEI et apportant sa contribution aux travaux de ses Commissions permanentes. A partir de 2010 l'AFEM a le statut de membre associé du MEI. Sophie DIMITROULIAS est déléguée de l'AFEM auprès du MEI. Le MEI est une organisation internationale indépendante ayant pour objectif de contribuer à l'établissement d'une Europe fédérale et unie, fondée sur le respect des droits humains fondamentaux, la paix, et les principes démocratiques de liberté, de solidarité, et de participation des citoyens. Il est composé de 41 conseils nationaux (27 pays de l'UE et 10 autres pays) et de 21 organisations membres, et réunit des représentants d'associations, partis politiques, entreprises et syndicats.

Le Forum Permanent de la société civile :

L'AFEM est représentée par Nelly BANDARRA, aux réunions régulières du Forum Permanent de la Société civile, qui est membre du Groupe de liaison du Comité Economique et Social Européen avec la Société Civile.

La Plateforme des OING du Secteur social :

L'AFEM a suivi les travaux et événements organisés par la Plateforme dont elle est membre associé et a diffusé ses positions auprès de ses coordinations nationales. Depuis son adhésion, l'AFEM est représenté auprès de la Plateforme sociale par Sophia SPILITOTOPOULOS, Sophie DIMITROULIAS. Nelly BANDARRA a été présente aux événements suivants :

a) L'Assemblée Générale électorale de la Plateforme sociale européenne, le 4 avril 2011, à Bruxelles, ayant réuni une quarantaine de représentant(e)s de différentes organisations européennes membres de la Plateforme, qui a élu : Conny REUTER (Solidar), Président, Heather ROY (Eurodiaconia) and Rodolfo CATTANI (EDF), deux vice-présidents. Michel MERCADIE (FEANTSA), continue comme trésorier, Catriona WILLIAMS (Eurochild), Michaela MOSER (EAPN) et Julien DIJOL (CECODHAS), élus membres ordinaires. Pierre BAUSSAND a été nommé directeur de la plateforme. (v. les Résultats des élections: (webpage et pictures). Le rapport d'activité présenté pour 2011 couvre les différentes actions, dont celles que suit l'AFEM: lutte contre la pauvreté, congé maternité et autres législations communautaires, services d'intérêt général et droits fondamentaux. Le budget a été également voté et les comptes approuvés. Des critiques ont été formulées concernant les politiques européennes, qui n'avancent pas sur le plan du congé maternité et de la lutte contre la pauvreté. Le dialogue des institutions avec la société civile reste lui aussi difficile. Les orientations pour 2011 ne modifient pas fondamentalement celles existantes, tout en insistant sur les actions en faveur des personnes âgées et sur la solidarité sociale.

b) La réunion sur le thème *Mainstreaming* de l'égalité (intégration dans les différentes politiques) qui a eu lieu dans les locaux de la Plateforme sociale européenne à Bruxelles, le 4 mai 2011, ayant l'objectif d'informer les associations des orientations de la Commission européenne dans le domaine de l'égalité, afin de mieux accompagner la préparation des propositions pour le budget 2014-2020 et pour les politiques structurelles, en particulier celles du Fonds social européen. Les intervenants ont souligné notamment que le *mainstreaming* de l'égalité en général est à double tranchant, car on noie l'égalité du genre avec d'autres aspects de la non-discrimination et de la pauvreté. Ils ont relevé le besoin de former les membres des ONG et de l'administration, d'avoir des outils adéquats et de coopérer entre associations. Anne Gaspar, directrice exécutive de l'Equinet (European network of equality bodies) la coordination européenne des organismes d'égalité des Etats membres, regroupant 33 membres de 28 pays, financé par la Commission européenne, a souligné l'importance d'une bonne coopération avec les ONGs est importante.

c) Le Groupe de travail sur les questions de politiques sociales, le 26 mai 2011, Bruxelles, au siège de la Plateforme, réunissant des représentants d'une vingtaine d'organisations sociales au niveau européen, membres de la plateforme. La réunion a eu lieu suite à une rencontre de la Plateforme avec la députée européenne Pervenche BERES(France). Elle a porté a) sur le Fonds social européen, un représentant de la Commission européenne ayant présenté des propositions en discussion. La Plateforme exige une place plus importante à l'inclusion sociale, qui ne soit pas seulement limitée à la création d'emplois, mais s'étende à l'intégration des différents groupes marginalisés, en particulier les pauvres, les émigrés, les roms, etc... Cette orientation doit se refléter par une allocation budgétaire ce qui n'est pas le cas. **La Plateforme de lutte contre la pauvreté dont l'AFEM est également membre a défini des recommandations pour tenir compte de la situation au niveau européen, qui concerne 8% de la population.** Sur la réforme de la politique de cohésion : la DG REGIO a présenté les résultats de sa consultation publique. la Plateforme sociale demande un élargissement du domaine des services sociaux et une clarification des principes du partenariat (surtout avec les organisations de la société civile), un accès plus facile aux fonds surtout pour des organisations de dimension modeste, une affectation de l'assistance technique aux «building capacity» (capacité de s'organiser pour les demandes de subventions). Concernant les Perspectives financières pour l'après 2013 et les orientations de la Commission en débat., la plateforme propose

d'imposer un titre dans le budget pour l'inclusion sociale et d'en faire le mainstreaming (intégration) dans les autres titres (comme cela a été fait pour le mainstreaming du genre) et insister sur l'inclusion de la citoyenneté et des droits fondamentaux. Mention du fait qu'une partie des questions égalité ont déjà été transférées à la DG Justice, sans que les responsables compétents en la matière suivent ce transfert d'où l'inquiétude de certains participants.

d) l'Assemblée générale de la Plateforme sociale européenne, en date du 8 décembre 2011 à Bruxelles avec la participation de 26 fédérations d'organisations membres. Parmi les thèmes d'intérêt pour l'AFEM, on notera : le Message envoyé par l'AG au Sommet européen du 9/12, à Bruxelles insistant sur l'impératif de ne pas détruire les acquis sociaux ; le Message en préparation pour le Conseil des Ministres de l'emploi et des affaires sociales pour le 26/1 avec une analyse sur les conséquences de la crise ; l'intervention active dans le débat sur les Services sociaux d'intérêt général puisqu'une proposition est en discussion sur la révision des aides d'Etat et la fixation des seuils ; la réflexion sur l'entreprenariat social, suite à une communication de la Commission, et position à adopter par la Plateforme fin janvier avant la conférence de haut niveau de la Commission. Concernant les nouveaux règlements des fonds structurels, en particulier du Fonds Social européen, la plateforme demande que les financements ne soient pas soumis aux règles de la conditionnalité macro-économique proposée dans le règlement cadre sur les fonds structurels et que les fonds pour le programme alimentaire soient rapidement débloqués. Pour ce qui est du programme Progress où figure le financement pour l'égalité du genre, ce dernier est réduit du tiers. Des démarches sont faites dans le sens de maintenir le niveau des financements, mais également de consacrer plus de financements du Fonds social européen pour la pauvreté et l'inclusion sociale, qui touchent beaucoup les femmes. Le Lobby européen des femmes demande à la Commission de ne pas avoir de thématique annuelle, afin d'ouvrir les financements à un nombre plus large de projets. **Un appel est fait pour que la Commission européenne produise une stratégie pour la lutte contre la violence faite aux femmes. Toutes les organisations de la plateforme vont se mobiliser dans ce sens.**

4. ACTIVITÉS DANS LE CADRE DU PARTENARIAT EUROMED

4.1 - L'AFEM participe depuis 1995 aux Fora Civils Euromed réunis dans le cadre du processus de Barcelone, et notamment aux derniers fora qui se sont tenus à Naples (novembre 2003), à Luxembourg (avril 2005), à Marrakech (novembre 2006) et à Marseille (octobre 2008) et à Alicante (mai 2010).

4.2 - L'AFEM est la seule fédération européenne d'associations féminines qui est membre fondateur la Plateforme Non Gouvernementale Euromed, instituée avec le soutien de la Commission européenne depuis 2005 et officiellement reconnue par les Chefs d'Etats et de Gouvernement des 43 États partenaires du Partenariat Euromed. L'AFEM est élue depuis novembre 2007 au Conseil d'Administration de la Plateforme, où elle siège étant représentée par Sophie DIMITROULIAS (déléguée titulaire). L'Assemblée générale de la Plateforme réunie à Istanbul, les 19 et 20 décembre 2009, ayant procédé aux élections pour le renouvellement partiel du Conseil d'administration, y a réélu l'AFEM représentée par Sophie DIMITROULIAS (déléguée titulaire) et Teresa BOCCIA (déléguée suppléante) pour un mandat de 4 ans.

La Plateforme Euromed est le plus important regroupement d'acteurs de la société civile issus de l'ensemble de la région réunis autour d'une charte de valeurs et de principes universels, dont fait partie intégrante l'égalité entre femmes et hommes. La Plate-forme est composée de réseaux, de fondations et d'organisations non gouvernementales internationales ou régionales, de réseaux thématiques euro-méditerranéens, de réseaux thématiques régionaux, de réseaux locaux et sectoriels, de plateformes nationales et réseaux nationaux, qui agissent sur le terrain de la défense des droits de la personne, de la démocratie, de la paix et de la prévention des conflits, des migrants, de la sauvegarde de l'environnement, de l'égalité entre hommes et femmes, du développement durable, de la promotion des droits économiques et sociaux, de la culture etc.

4.3 - Sophie DIMITROULIAS est membre du Comité d'orientation stratégique (COS) du Programme régional « Société civile » lancé en 2010 avec le soutien de la Commission européenne, sous la coordination de l'Institut pour la Méditerranée de Rome (IMED), par un consortium d'organisations de la société civile dont la Plateforme Euromed participant à son Comité de

pilotage. On rappellera que la 1^{ère} réunion du COS s'est tenu au siège de la Commission européenne à Bruxelles, le 28 janvier 2011 en présence de ses représentants et avec la participation de représentants d'autres institutions européennes et internationales dont du Parlement européen, du Comité économique et sociale européen et des Nations Unies qui sont des invités permanents aux réunions du COS. Le but de cette session était de discuter et arrêter la structure des Orientations que le COS devra élaborer dans les deux prochaines années, ainsi que le plan d'action relatif.

4.4 - L'AFEM contribue ainsi aux mobilisations conjointes des organisations régionales de la société civile des deux rives de la Méditerranée pour la défense et promotion des valeurs et droits universels fondamentaux, conformément aux obligations qui découlent des Traités internationaux et européens, ainsi qu'au processus de consultation de la société civile par les instances politiques du Partenariat.

Dans le cadre de l'actualité brûlante des révolutions démocratiques du monde arabe, le CA de la Plateforme lors de sa réunion du 26 janvier 2011 à Bruxelles a adopté, à l'initiative de Sophie DIMITROULIAS Déléguée de l'AFEM, et largement diffusé, le Communiqué « Pour un nouveau Partenariat euroméditerranéen » en date de février 2011 par lequel « la Plateforme Non - Gouvernementale Euromed salue la révolution des peuples arabes pour la dignité, la liberté, la justice sociale et la démocratie et appelle avec vigueur à une politique extérieure de l'Union européenne cohérente, conforme aux valeurs et droits humains universels consacrés par ses traités ». La Plateforme Euromed y :

« - Souligne l'importance historique du mouvement pacifique populaire et massif contre la dictature et pour le plein respect des libertés et droits humains universels dans la région, le vent de liberté venu de Tunisie ayant désormais gagné l'Egypte depuis la Journée de la colère du 25 janvier 2011 et se propageant dans d'autres pays.

- Rend hommage à toutes les personnes qui ont sacrifié leur vie à cette fin et condamne fermement la censure, l'intimidation, les provocations et la répression sanglante par les forces de sécurité, faisant des centaines de morts et des milliers de blessés en Tunisie et en Egypte.

Compte tenu de l'évolution permanente des événements en cours qui ne cessent de s'accélérer, la Plateforme Non Gouvernementale Euromed :

- Exprime sa solidarité avec la mobilisation des forces démocratiques de la société civile et notamment des jeunes partout dans la région, pour la satisfaction de toutes les revendications justes et légitimes.

- Appelle avec vigueur à la fin de la dictature, de la répression, de la corruption, de la misère, du chômage, la construction d'Etats de droit démocratiques respectueux du pluralisme politique et de toutes les libertés et droits humains universels.

La Plateforme Non-Gouvernementale Euromed appelle instamment l'Union européenne, ses institutions et ses Etats membres :

- à répondre à ces aspirations démocratiques ; à mettre fin aux ambiguïtés et compromissions nuisant gravement à la crédibilité de l'Europe aux yeux de ses citoyens comme du reste du monde et à mettre en œuvre une politique étrangère cohérente, conforme aux valeurs et droits fondamentaux universels consacrés par ses traités.

- à accompagner activement les processus de transition démocratique et à soutenir, de façon prioritaire, la société civile autonome, acteur du changement démocratique.

- Rappelle que le but premier de l'Union est de promouvoir la paix, et ses valeurs y compris dans ses relations avec le reste du monde, en vertu du Traité de Lisbonne (v. art. 2, 3§1, 3§5 TUE). L'action de l'Union sur la scène internationale repose sur les principes qui ont présidé à sa création, à son développement et à son élargissement et qu'elle vise à promouvoir dans le reste du monde: la démocratie, l'Etat de droit, l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le respect de la dignité humaine, les principes d'égalité et de solidarité et le respect des principes de la charte des Nations unies et du droit international. (art. 21§1 TUE).

- Souligne l'impérieuse obligation qui s'impose à l'Union, à ses institutions et à ses Etats membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de son action extérieure dans tous les domaines, de sauvegarder ses valeurs (...), de consolider et de soutenir la démocratie, l'Etat de droit, les droits de l'homme et les principes du droit international (...) (art. 21§2 TUE) tout en veillant à la cohérence de ses politiques(21§3 TUE).

4.5 - L'AFEM a participé aux réunions du Conseil d'administration de la Plateforme Euromed qui se sont tenus en janvier et en juillet 2011 respectivement à Bruxelles et à Tunis et a apporté sa contribution à l'administration générale, aux campagnes d'interpellation et aux événements organisés par la Plateforme qui ont marqué cette année.

On rappellera pour leur importance les séminaires Euro - méditerranéen ci-après auxquels ont participé les organisations membres de la Plateforme, des chercheurs et plus généralement des acteurs impliqués dans le « printemps arabe », et qui ont été conclus par des analyses et recommandations circonstanciées adressés aux institutions de l'UE et de ses Etats partenaires :

a) le Séminaire Euromed « Liberté d'association et participation. Le rôle de la société civile dans la transition démocratique », organisé par la Plateforme Euromed en partenariat avec le consortium du Programme régional « Société civile », avec le soutien de la Commission européenne, à Tunis, du 8 au 10 Juillet 2011. L'AFEM y était représentée par sa Présidente Teresa BOCCIA.

b) le Séminaire Euromed « Jeunesse et Transition Démocratique en Méditerranée », organisé par la Plateforme Euromed, en coopération avec la Fondation allemande Friedrich Ebert (FES) et le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), 10 et 11 Décembre 2011, à Rabat. L'AFEM y était représentée par sa Présidente Teresa BOCCIA, ainsi que par Elena VALDENASSI intervenue en qualité de représentante du Regroupement européen des jeunes expert(e)s de l'AFEM. Les représentantes de l'AFEM ont été rapportrices de cet événement.

4.6 - La Coordination de l'AFEM pour la France a participé activement au processus de constitution du Réseau Euromed France (REF), lancé en 2005, étant représentée par Sophie DIMITROULIAS. Elle a été élue lors de l'Assemblée constitutive du REF en 2009 à la Vice-Présidence du REF et est depuis l'Assemblée générale de septembre 2010 membre au Bureau exécutif. La Vice-présidence du REF est actuellement assurée par le Forum Femmes Méditerranée (membre de l'AFEM) représenté par Esther FOUCHIER. Ce réseau national multisectoriel, représente les associations françaises auprès de la Plate-forme Non Gouvernementale Euromed, et a vocation à faire entendre auprès des autorités politiques françaises, la voix de la société civile notamment en matière de défense des droits fondamentaux dans le cadre du PEM-UPM.

4.7 - A ce titre l'AFEM a participé dans le cadre du Forum pour l'Avenir, co-présidé cette année par le Gouvernement français et celui du Koweït, au premier Séminaire de travail concernant la société civile s'est tenu au Koweït du 4 au 5 mai 2011 sur le thème de « L'égalité entre les hommes et les femmes ». L'AFEM, membre du Réseau Euromed France était invitée à participer en tant que seule organisation française*. Sylvie ULRICH, Présidente d'honneur de l'AFEM a représenté le Réseau Euromed et l'AFEM - à ce séminaire et est intervenu en session plénière d'ouverture. Une cinquantaine d'organisations non gouvernementales d'une vingtaine de pays du Grand Moyen - Orient et d' Afrique du Nord ont débattu en toute franchise pendant ces deux jours sur la situation des droits des femmes dans cette région, dont une partie est actuellement en révolution. Les témoignages passionnés mais lucides – alternant espoirs et craintes - des représentantes d'associations telles que « l'Association des Femmes démocrates » de Tunisie, du Maroc et d'Egypte ont favorisé un élan positif qui a progressivement gagné l'ensemble des participantes au cours des ateliers et des tables rondes qui se sont succédé. Les interventions convenues, de quelques représentantes d'associations islamistes, entièrement vêtues de noir, visage découvert, n'ont pas eu semble-t-il d'impact sur cette assemblée revendicative et ouvertement « féministe ». Le poids de la religion, inscrite dans toutes les Constitutions, pèse cependant encore très lourd. Lors de la séance de restitution des Ateliers, une première mouture terne et sans souffle de la Déclaration finale proposée par l'équipe des organisateurs du Séminaire, a été rejetée à l'unanimité. Une deuxième rédaction dans laquelle la représentante de l'AFEM s'est impliquée grâce à l'excellente coopération des femmes du Maghreb pour la traduction simultanée, a permis de faire voter à l'unanimité un texte beaucoup plus exigeant, aux recommandations conformes aux aspirations fortes des participants. Ces recommandations en date du 5 mai 2011 étaient destinées au Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement en novembre 2011.

4.8 - On notera enfin la participation de l'AFEM au lancement de la Fondation des Femmes

pour la Méditerranée le 14 juin 2011 à Paris, à l'Institut du monde arabe. L'AFEM était représentée par sa Présidente d'honneur Sylvie ULRICH et la Vice-présidente française Monique BOUAZIZ.

5. ACTIVITÉS DANS LE CADRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

5.1. L'AFEM jouit du statut participatif d'Organisation internationale non gouvernementale auprès du Conseil de l'Europe (CoE) depuis 2001. A ce titre elle est habilitée à présenter des réclamations collectives pour violation de la Charte Sociale européenne pour la troisième fois consécutive en mai 2010. L'AFEM œuvre constamment pour la défense, la promotion et application effective dans les Etats membres des valeurs et droits fondamentaux consacrés par la CEDH (v. www.coe.int/ong).

L'AFEM est membre de la Conférence des Organisations Internationales Non Gouvernementales (OING), un des 4 piliers de l'organisation. Elle a été élue membre de la Commission permanente, représentant la Conférence des OING, de janvier 2006 à janvier 2009. Elle y a été représentée par Micheline GALABERT jusqu'en 2007 et Sophie DIMITROULIAS.

5.2 - Depuis janvier 2009 la déléguée titulaire de l'AFEM auprès du Conseil de l'Europe, Sophie DIMITROULIAS, siège à titre individuel au Bureau (organe exécutif de la Conférence) en qualité de rapporteure pour un mandat de 3 ans, suite à son élection par les organisations membres de la Conférence réunies en session plénière, le 28 janvier 2009. En cette qualité elle siège également à la Commission permanente (organe directeur de la Conférence).

Portée candidate au nom de l'AFEM en décembre 2011, Sophie DIMITROULIAS a été élue à la Vice-présidence de la Conférence des OING par la session plénière réunie en janvier 2012. La Conférence des OING a réitéré sa confiance au Président sortant Jean - Marie HEYDT réélu, au Vice-Président Alain MOUCHOUX réélu et a élu également Antonina DASHKOVA, Vice présidente nouvellement élue, assurant ainsi une participation paritaire des femmes et des hommes à sa Présidence.

A ce titre Sophie DIMITROULIAS a participé aux réunions régulières du Bureau tenues durant l'année 2011 au siège du CoE à Strasbourg et à Paris et a contribué à ses tâches, qui consistent notamment en l'organisation des travaux des sessions plénières de la Conférence, la coordination de ses Commissions et Groupes transversaux, la mise en œuvre des décisions de la Conférence et de la politique de communication interne et externe, la représentation dans le cadre des événements organisés par le CoE et auprès des institutions de l'UE.

Dans le cadre de la réorganisation des structures et organes de la Conférence adoptée et mise en œuvre en 2011, sur proposition de Sophie DIMITROULIAS, le Bureau exécutif de la Conférence a décidé : a) que « l'égalité entre femmes et hommes en tant que valeur et droit universel constitue un objectif transversal de la Conférence et de l'ensemble de ces Commissions. Ce principe a été adopté en session plénière en janvier 2011. b) Le Bureau a également décidé de l'élection par la Conférence réunie en session plénière d'une experte en matière d'égalité des genres, soutenue par un groupe transversal en matière d'égalité des genres afin de poursuivre les travaux du Regroupement transversal sur l'égalité des genres disloqué. Ce groupe a été librement constitué durant l'année 2011 sous la coordination de Anjiew WIERSINGA, délégué de l'Alliance internationale des Femmes, avec l'appui de l'AFEM. Il a travaillé sur nombre de résolutions de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe portant notamment sur les révolutions démocratiques du monde arabe afin d'y introduire l'exigence de garantie constitutionnelle et législative des droits des femmes. Le poste d'experte a été ouvert à l'élection de la Conférence en janvier 2012.

5.3 – A l'initiative de l'AFEM, la Conférence des OING réunie en session plénière a adopté les positions officielles ci-après ::

a) CONF/PLE(2011)DEC1 Déclaration adoptée le 27 janvier 2011 : La Conférence salue la Révolution du Jasmin en Tunisie. »

Ce texte était adopté au préalable par le Regroupement transversal Europe et enjeux mondiaux sur proposition motivée de Sophie DIMITROULIAS.

b) CONF/PLE(2011)DEC2 Déclaration adoptée le 22 juin 2011 sur « Optimiser d'entrée de jeu l'égalité participation des femmes pendant et après les conflits et les révolutions ».

Ce texte était rédigé par Sophie DIMITROULIAS conjointement à Anjiew WIERSINGA, représentante au Conseil de l'Europe de l'Alliance internationale des femmes (dont l'AFEM est membre), à l'issue d'une concertation tenue à Paris en juin 2011 à cet effet. Il a été réitéré par l'adoption d'une Recommandation portant spécifiquement sur la participation des femmes dans les révolutions démocratiques et processus de transition **dans la région du Proche et Moyen Orient**, qui a été présentée au vote de la session plénière en janvier 2012.

5.4 – L'AFEM est intervenue activement aux sessions plénières de la Conférence des OING réunies en janvier et juin 2011 et a contribué aux réunions et travaux réguliers des Commissions et Groupes transversaux de la Conférence.

Au sein du Regroupement transversal « Europe et enjeux mondiaux », Sophie DIMITROULIAS a été chargée de l'animation d'un Groupe de travail sur «*Les enjeux Nord-Sud*» depuis 2009, et y a exposé et diffusé régulièrement les positions de l'AFEM ainsi que celles de la Plateforme Euromed.

Au sein du Regroupement transversal « Egalité entre femmes et hommes », elle a suivi l'élaboration de la Convention du CoE sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ouverte à la signature des Etats en 2011. On rappellera la présentation à la Présidente du regroupement Karine NORDEMEYER déléguée de la Conférence au Comité CACVIO en charge de l'élaboration de la Convention, d'une **contribution de l'AFEM contenant des amendements** à l'avant projet de celle-ci. Cette contribution avait été élaborée en collaboration avec Sophia SPILIOPOULOS, membre du CA de l'AFEM.

Au sein de la Commission Droits de l'Homme, en qualité de co-rapporteuse du Groupe de travail « Droits de l'Homme et religions », elle a été chargée de l'étude intitulée «*Egalité des genres et droits universels des femmes. Les limites des traditions, cultures, coutumes et religions*» finalisée en mars 2011. Ce rapport sera publié et diffusé en 2012.

5.4 – L'AFEM a activement pris part aux événements thématiques, ad hoc, organisés par la Conférence des OING et les autres piliers du CoE, à l'occasion des sessions plénières à Strasbourg et dans les États membres du CoE. Elle a participé notamment :

a) au Forum DES ONG, Nouveaux défis multiculturels : quels rôles pour les ONG ?, organisé par la Conférence des OING à Istanbul, les 24-25 mars 2011. Ce Forum a été organisé dans le cadre de la Présidence turque du Comité des Ministres avec le soutien du Conseil de l'Europe. Il a été ouvert par Thorbjørn JAGLAND Secrétaire Général du Conseil de l'Europe ; Mevlüt ÇAVUŞOĞLU, Président de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe ; et Jean-Marie HEYDT Président de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe. Ses objectifs étaient de : 1) donner une dimension société civile à la mise en œuvre du Livre blanc sur le dialogue interculturel adopté par le Comité des Ministres en mai 2008 et les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine du dialogue interculturel et des défis multiculturels posés aux sociétés européennes ; 2) mettre l'accent sur les nouveaux défis multiculturels posés aux sociétés européennes ; 3) identifier les bonnes pratiques de l'action des ONG dans le domaine du dialogue interculturel afin de lancer le développement d'un « Toolkit » - outil pour la pratique du dialogue interculturel pour répondre aux nouveaux défis. 100 représentant(e)s dont de 20 ONG turques, 30 ONG internationales, 30 ONG nationales de l'Europe du sud-est et 20 experts y ont participé. **L'AFEM ayant été sélectionnée par la Conférence des OING sur la base de son expérience dans le domaine et sa représentativité géographique y était représentée par Sylvie ULRICH, sa Présidente d'honneur.**

b) au Forum du Conseil de l'Europe pour l'avenir de la démocratie, événement majeur qui a eu lieu cette année en Chypre, les 13 et 14 octobre 2011, portant sur le thème « L'interdépendance de la démocratie et de la cohésion sociale ». L'AFEM également sélectionnée parmi d'autres ONG candidates y était représentée par Afroditi BAMPASSI, en sa qualité de membre du Regroupement européen des jeunes expert(e)s de l'AFEM. Elle y a diffusé la position de l'AFEM « Renforcer les droits sociaux pour sortir de la crise économique.

6. ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

6.1 - L'AFEM est accréditée à la Commission du Statut de la Femme (CSW), en sa qualité de membre associé de l'Alliance Internationale des femmes (AIF), élue au Conseil d'administration (CA) de l'AIF, où elle est représentée par Monique Bouaziz. Elle représente l'Alliance notamment auprès de l'UNESCO.

Le Bureau de l'AIF s'est tenu du 21 au 25 septembre 2011 en Islande pour préparer sa participation à la CSW 2012 ainsi que ses futurs travaux. Sa prochaine Réunion Internationale est prévue du 07 au 12 Octobre 2012 à Melbourne en Australie.

6.2 – L'AFEM a participé cette année à la 55e session de la Commission du statut de la femme, réunie en mars 2011, à New York au siège des Nations Unies. La déléguée de l'AFEM, a participé à la réunion de préparation du Ministère de la Cohésion Sociale et de la Solidarité et du Ministère des Affaires Etrangères pour la préparation de la 55ème Session à Paris. A New York elle a participé aux **travaux organisés par la Mission Française, en présence de la Ministre BACHELOT et aux ateliers qu'elle a présidé. D'autre part elle a participé aux ateliers de l'Union Européenne, et internationaux** parmi lesquels des ateliers proposés par des femmes de la Méditerranée. Pour la première fois cette Année, les associations françaises ont eu la possibilité de participer à toutes les réunions et tables rondes prévues pendant la session grâce aux badges gouvernementaux accordés par le Ministère de la cohésion sociale et de la Solidarité. La Ministre a réaffirmer « l'engagement de la France en faveur des Droits des Femmes ». **La déléguée de l'AFEM a assisté à la cérémonie d'intronisation de Michelle Bachelet, Directrice d'ONU FEMMES**, entité regroupant désormais l'UNIFEM (fond de développement des Nations Unies pour la Femme), la DAW (division de la promotion de la femme), l'INSTRAW (Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme) et l'OSAGI (Bureau de la conseillère spéciale pour la problématique hommes/femmes et la promotion de la femme). Elle a en outre assisté à divers colloques et conférences et travaillé en coopération avec d'autres associations.

6.3 - En tant que membre Associé de l'Alliance Internationale des femmes la représentante de l'AFEM Monique Bouaziz assiste aux travaux et manifestations de l'UNESCO et ceci plusieurs fois par mois. Ce sont des CPM (Commission Programmatique Mixte ONG –UNESCO) et des groupes ad hoc. Les CPM sont Droits de l'Homme, Dialogue entre les Cultures, lutte contre la Pauvreté, Science et Ethique, Jeunesse, Culture de la Paix, Education au Développement Durable, Communication, Micro finance, Education pour Tous (EPT).

Dans le cadre des journées thématiques organisées cette année, elle a participé à la préparation des événement ci-après :

a) **d'un événement organisé par la Commission Programmatique Mixte ONG – UNESCO "Droits de l'Homme", le Comité de Liaison ONG – UNESCO en partenariat avec la division des Droits de l'Homme, de la Philosophie et de la Sécurité Humaine, le mercredi 2 février 2011,** pour sensibiliser 300 jeunes de 15 à 25 ans, aux conditions difficiles de vie de la majorité des femmes en Afrique, face aux violences qui leur sont faites, ainsi qu'à leurs nombreuses initiatives pour améliorer ces conditions et les remèdes à y apporter ; pour faire prendre conscience à ce jeune public que la société civile est capable d'apporter des réponses concrètes aux situations évoquées ;

b) **d'un événement organisé par la CPM Sciences et Ethiques sur le thème : L'eau source de vie : Bien commun de l'humanité « ritournelle et réalités », le 27 Juin 2011,** ayant comme objectif de montrer : « ce que les O.N.G. peuvent apporter au traitement de ce dossier ». L'événement correspond à la priorité essentielle de l'Unesco de développer des partenariats pour suivre ses directives afin d'assurer à tous un véritable accès à l'eau, alors que 2 500 000 000 personnes n'ont pas accès à un environnement sanitaire convenable et que 6 à 8 Millions meurent par manque d'eau potable ;

c) **dans le cadre de la CPM « Jeunesse » a participé à l'organisation du Forum des jeunes, des 17-20 octobre 2011 ;**

d) **dans le cadre de la CPM « Dialogue entre les cultures » au Colloque « Culture du Dialogue» qu'elle a organisé, le 11 septembre 2011.** Le Groupe de travail EPT a travaillé à l'organisation de la Journée « Petite Enfance, Grands Enjeux » prévue pour le 5 décembre et finalement reportée au 23 avril 2012 en raison de l'adoption des nouvelles Directives de l'UNESCO régissant le partenariat avec les OING ;

e) **dans le cadre du Comité sur les Organisations Internationales Non Gouvernementales du Conseil Exécutif de l'UNESCO qui a tenu sa 186 ème session à l'UNESCO le jeudi 5 2011, à la Table ronde sur «l'impact social et humain des migrations internationales ».** Ont été considérés les aspects politiques, économiques et environnementaux des migrations ainsi que la traite des êtres humains dans le cadre des Droits de l'homme. Pour souligner l'impact international des migrations des panélistes internationaux ont participé directement et par visioconférence.

f) à la journée Relations entre les OING et l'UNESCO, le vendredi 6 mai 2011. La première partie de la journée a été consacrée au renouvellement des relations entre les ONG et l'UNESCO.. La seconde partie beaucoup plus politique a posé des problèmes de fond sur les relations des OING avec l'UNESCO., ainsi qu'entre l'UNESCO et la société civile dans son ensemble. Le Président de la Conférence des OING, Bernard Loing a souligné par son intervention l'apport des OING. La 187eme Session du Conseil Exécutif, le 23 septembre 2011 a été invité à examiner les nouvelles « Directives concernant le partenariat de l'Unesco avec les ONG » et « la révision du mandat du Comité sur les ONG ».

6. ACTIVITÉS DIVERSES DES COORDINATIONS NATIONALES

Les Coordinations de l'AFEM à l'échelle nationale, ont conduit durant l'année 2011 une riche activité d'information et sensibilisation, de formation, d'interpellation et de collaboration avec les pouvoirs publics dans le cadre de l'élaboration d'instruments législatifs.

Leurs positions et analyses portant sur l'actualité des droits des femmes et les actions et événements organisés dans chaque pays, sont relatés sur le site de l'AFEM. Elles ont apporté leur contribution à l'activité de l'AFEM à l'échelle européenne et diffusé l'information y relative auprès de leurs organisations affiliées, des décideurs politiques et du public.

On relèvera à titre d'exemple au niveau national les activités ci-après:

ESPAGNE

La Vice-Présidente espagnole de l'AFEM, Covadonga NAREDO CAMBLOR a participé notamment aux événements suivants:

a) au IX Congrès annuel sur la violence de genre qui s'est tenu les 22 et 23 novembre 2011 à l'Auditorium du Conseil provincial d'Alicante (ADDA). La collaboration dans l'éradication de la violence de genre, est un objectif clé du Conseil provincial d'Alicante inscrit dans le Plan pour l'égalité. Faire avancer la lutte pour l'éradication de la violence entre les sexes se déplace dans le développement des politiques d'égalité entre les sexes qui ont été mises en œuvre par les différentes administrations publiques. Le Congrès a fait émerger les analyses et réflexions de toutes les professions et toutes les disciplines impliquées dans le traitement de la violence domestique. Les médias, la situation existant dans les tribunaux ou les initiatives de prévention sont parmi les sujets abordés pendant les deux jours. La Vice- présidente espagnole de l'AFEM y a présenté une communication intitulée "les politiques européennes dans la lutte contre la violence sexiste".

a) à une réunion relative au mandat d'arrêt européen, portant en particulier sur la violence domestique, avec la députée européenne Carmen Romero, à Bruxelles en décembre 2011,

c) au séminaire sur la traite des personnes organisé par l'Association du Barreau de Jujuy en Argentine les 6 et 7 décembre 2011 où la Vice-Présidente de l'AFEM a présenté une communication portant en particulier sur la traite des femmes et des filles.

GRECE

La Ligue Hellénique pour les droits de la femme, également Coordination nationale de l'AFEM a développé notamment les activités ci-après :

a) **La Ligue est la seule ONG de femmes qui participe à la Commission nationale pour les droits humains, organe consultatif du gouvernement**, dont la première présidente fut Alice Yotopoulos-Marangopoulos. Elle y est représentée par Sophia Spiliotopoulos (représentante titulaire) et Panayota Petroglou (suppléante), avocates au Conseil d'État et à la Cour de cassation.

b) La Ligue a envoyé aux autorités compétentes et diffusé largement des résolutions et protestations **sur des sujets d'actualité, y compris la résolution «Renforcer les droits sociaux pour sortir de la crise économique» lancée par l'AFEM et la Fondation Marangopoulos pour les droits de l'homme, qui a été signée en Grèce par les fédérations de syndicats du secteur privé et du secteur public et plus de 25 grandes ONG.**

c) Comme chaque année, de nombreuses adhérentes et ami(e)s de la Ligue se sont réunies dans le cadre d'une manifestation publique en janvier pour célébrer le nouvel an, faire un bilan de la situation générale en matière d'égalité des genres pendant l'année précédente et discuter des priorités pour la nouvelle année. La crise socio-économique était le thème central. Soula Panaretou, à l'époque présidente de la Ligue, a fait une intervention au sujet des priorités de l'activité de la Ligue en 2011 pour l'égalité des genres en période de crise. La présidente d'honneur professeure Alice Yotopoulos-Marangopoulos a parlé de la nécessité d'exploiter la richesse du plateau sous-marin (pétrole, gaz), selon le droit international, pour remédier à la crise économique. **Une déclaration à ce sujet a été adoptée. Le prix annuel de la Ligue pour le ou la journaliste qui a promu de la meilleure manière l'égalité des genres pendant l'année écoulée a été alloué à Mme Christina Pantzou.**

d) **La Ligue a célébré la Journée de la Femme en allouant le prix annuel «Prix d'œuvre sociale féminine Alice Marangopoulos».** Cette année c'était Vassiliki Danelli-Mylona, présidente de l'Institut de Sécurité Routière «Panos Mylonas» (ISR), qui l'a reçu. Les intervenants et intervenantes ont souligné la nécessité de sensibiliser les citoyen(n)es et les institutions publiques et privées à la sécurité routière

e) **La présidente de la Ligue est intervenue dans une réunion de la «Commission parlementaire spéciale permanente sur l'égalité, la jeunesse et les droits fondamentaux» sur «L'élimination des discriminations contre les femmes et la nécessité de mettre fin à la violence de genre».**

f) **Le service de consultation de la Ligue, établi depuis 1980, fonctionne toujours.** Des juristes, psychologues et sociologues offrent bénévolement des conseils juridiques et un soutien moral à des femmes pour des problèmes personnels (violence domestique, divorce, relations avec les enfants etc). **Le « Centre de documentation et de recherche sur les problèmes féminins »** fonctionne dans les prémisses de la Ligue depuis 1982. Il est consulté par des chercheurs et chercheuses, étudiant(e)s et autres. Il contient des livres, revues et extraits de journaux traitant de sujets féminins.

g) **Le numéro 89/90 de 2011 de la revue de la Ligue « Le combat de la femme »** contient les actes de la conférence organisée à l'occasion des 90 années de fonctionnement de la Ligue, en l'honneur de sa présidente d'honneur Alice Yotopoulos-Marangopoulos et la présentation du livre « Ligues pour les droits de la femme ; ses 90 ans et Alice Yotopoulos-Marangopoulos », des contributions relatives à l'égalité des genres au niveau national, européen et international, et des sujets culturels et sociaux et un résumé en anglais, ainsi que les déclarations adoptées par la Ligue.

h) La Ligue a présenté sa candidature pour un **projet sur «le combat contre les stéréotypes de genre dans les médias».** La procédure y relative est en cours.

On notera enfin que **Hellas-Hélène Kourakou, juriste, a été élue à l'unanimité à la fonction de Présidente de la Ligue, succédant à Soula Panaretou.**

PORTUGAL

La Plateforme Portugaise pour les Droits des Femmes, également Coordination nationale de l'AFEM a développé notamment les activités ci-après :

a) La Plateforme a rencontré Teresa MORAIS, Secrétaire d'Etat aux affaires parlementaires, étant représentée par Margarida Medina MARTINS, Présidente, Nora KISS, Nelly JAZRA BANDARRA, Vice - présidente portugaise de l'AFEM, le 21 octobre 2011. Elle a soulevé la question de la création d'une maison pour les organisations de femmes, demande faite à la Municipalité de Lisbonne, non encore satisfaite et la situation difficile des ONG des femmes dépourvue de financements publics. La Secrétaire d'Etat a affirmé sa sensibilité à ce problème sans pour autant assurer d'une amélioration vu la situation financière au Portugal. Elle s'est engagée à appuyer la position du Portugal dans les négociations sur les fonds structurels en particulier sur le Fonds social européen. La Plateforme a rappelé le rapport CEDAW auquel elle a contribué sur les discriminations contre les femmes au Portugal et adressé une pétition contre la violence faite aux femmes et la protection contre les violences domestiques.

b) on rappellera la poursuite des activités dans le domaine de l'égalité hommes-femmes dans la sécurité internationale, qui ont démarré depuis 2009 et culminé dans le cadre du 10ème anniversaire de la résolution 1325, résolution initié par le Conseil de sécurité des Nations Unis sur les femmes, la paix et la sécurité internationale. La Plateforme a participé à plusieurs projets européens ayant pour but la réalisation effective et réelle de cette Résolution et a produit notamment une étude de cas sur le Plan national d'action du Portugal, qui a ensuite été utilisé par l'INSTRAW de l'ONU pour l'élaboration de sa carte interactive sur les plans d'action nationaux d'application de la résolution 1325 dans le monde. Elle a élaboré et lancé en Septembre 2010, 10 propositions pour les 10 ans de la résolution 1325 en Europe". Avant le sommet de l'OTAN à Lisbonne, en mai de 2010, elle s'est rendu à Bruxelles, pour une réunion d'information et de lobbying avec des représentants de l'Alliance militaire. Lors de ce sommet, les pays membres de l'alliance militaire ont adopté un nouveau concept stratégique pour guider l'action de l'OTAN pour les dix prochaines années. La Plateforme a adressé une lettre à Anders Fogh RASMUSSEN, Secrétaire générale de l'OTAN. Considérant le plan d'action du Sommet comme un succès, elle continue son travail visant l'application constante de la résolution alors que ces sujets sont maintenant inscrits au plus haut niveau de l'agenda de l'UE.

b) On notera également la réunion de concertation de la Vice-présidente portugaise de l'AFEM Nelly BANDARRA avec la Plateforme portugaise des femmes (PPDM), qui a eu lieu le 5 mars 2011, à Lisbonne en présence de Margari da MEDINA MARTINS, Présidente de la Plateforme et Ana COSTA, déléguée de la Plateforme au CA de l'AFEM. La réunion a permis un tour d'horizon sur les activités de la Plateforme dont : 1) l'événement organisé pour le 8 Mars et les contacts avec les députés européennes portugaises, en particulier Edith ESTRELA ; 2) La parution d'un livre de Rosa MONTEIRO "A emergência do feminismo de Estado em Portugal: uma história da criação da Comissão da Condição Feminina", qui traite de l'histoire des mécanismes étatiques concernant l'égalité hommes/femmes au Portugal à partir des années 70 ; 3) La production d'une étude européenne sur le volontariat dans les différents pays pour l'année européenne du volontariat a été réalisée ; 4) la production de la Newsletter mensuelle de la PPDM, très bien accueillie maintiendra son rythme mensuel de publication. La Plateforme a souligné la situation difficile d'emploi et de salaires des femmes au Portugal et sur les faibles pensions pour les plus âgées (300 euros par mois contre 500 pour les hommes) ; les difficultés de financements publics et la nécessité de compter sur des réseaux européens et internationaux, ainsi que sur la participation à des projets transnationaux. Elle a réitéré l'importance de sa collaboration avec l'AFEM dans le domaine d'échange et de coopération surtout dans le cadre de la Plateforme Euromed et le Réseau des femmes migrantes. Deux domaines d'activité dans lesquelles la présidente sortante Sofia FERNANDES avait coopéré.

c) Parmi les autres activités en cours : un séminaire sur la prostitution et le trafic des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle ; d) une Pétition pour une Europe libre de prostitution, e) Quelques échanges sur la question du dialogue pour le partenariat social solidaire, au Portugal ; f) la rédaction par Nelly BANDARRA d'un article sur la laïcité au Portugal sur la base de différents échange en vue de la publication d'un ouvrage de l'Association Egales en France.

6. SYNTHÈSE

Durant l'année 2011, l'AFEM a poursuivi et développé sa stratégie coordonnée d'actions, dont l'objectif est de représenter et défendre les intérêts des femmes pour faire prévaloir leurs droits dans les pays membres de l'Union européenne (UE) et du Partenariat Euromed et dans un cadre transnational informer et sensibiliser à l'acquis européen et international en matière de droits fondamentaux des femmes ; et ce avec la participation et contribution volontaire de ses membres individuels, associations et plateformes d'associations des pays de l'Europe méridionale et en partenariat plus large avec les associations de femmes des pays de l'autre rive de la Méditerranée.

L'AFEM a pris une part active aux activités et événements organisés par les institutions et organes du Conseil de l'Europe (CoE), des Nations Unies (ONU), de l'Union européenne (UE), des autorités publiques nationales et des organisations de la société civile, et poursuivi ses activités d'interpellation et de proposition sur les grands thèmes d'actualité internationale, européenne, et nationale, en sa qualité de membre élu: de la Commission permanente, organe représentant la Conférence des OING dotées de statut participatif auprès du COE, du Conseil d'administration de la Plateforme Non-Gouvernementale Euromed, du Conseil d'administration de l'Alliance Internationale des Femmes, et du Conseil d'administration du Réseau Euromed-France. L'AFEM a apporté sa contribution à l'activité des plateformes d'organisations européennes et nationales dont elle est membre.

Les mandats nouveaux confiés à l'AFEM témoignent de sa notoriété et de la reconnaissance publique dont elle bénéficie en raison de sa compétence, expertise, représentativité et de sa capacité à mobiliser d'autres OING au niveau européen et national. Ainsi la candidature de l'AFEM à la Vice - présidence de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, présentée en décembre 2011 a abouti avec succès à la réélection de sa déléguée Sophie DIMITROULIAS au Bureau exécutif de la Conférence par la session plénière de la Conférence réunie en janvier 2012.

Le nombre de missions de représentation assurées par les membres du CA et leur contribution (communications, interventions) à des événements de première importance sur invitation officielle des institutions européennes et nationales, constitue également un indicateur de l'étendue de l'activité de l'AFEM et de sa reconnaissance publique.

Par ailleurs, l'activité de l'AFEM sur le plan quantitatif et qualitatif est attestée par :

1. le nombre, la qualité et la représentativité des personnalités et organisations internationales et nationales qui ont soutenu par leur participation les événements organisés par l'AFEM,
2. le nombre d'actions réalisées par l'AFEM en partenariat avec d'autres ONG internationales et nationales et institutions académiques;
3. le nombre et l'importance des événements officiels organisés par les institutions publiques nationales auxquels l'expertise de l'AFEM a été sollicitée;
4. le nombre de visiteurs du site internet ;
5. le nombre de références aux actions de l'AFEM dans d'autres bulletins d'informations associatifs, sites internet, médias, et publications académiques spécialisées.

En ce qui concerne le nombre approximatif de personnes et associations bénéficiaires (par type de publics), il convient de noter que les contributions de l'AFEM sur les thèmes susmentionnés ont été présentées à l'attention des parlementaires européen(ne)s et des autorités politiques des pays dans lesquels elle est implantée, et notamment aux Ministres compétents et aux ambassadeurs, représentants permanents de ces pays auprès de l'UE. Elles ont également été exposées dans le cadre du processus de consultation de la société civile par les institutions de l'UE (Commission européenne, Parlement européen, Agence des Droits fondamentaux de l'UE). **b) les associations qui en ont été bénéficiaires sont :** 1) les 413 Organisations internationales Non Gouvernementale (OING) des 47 pays membres du Conseil de l'Europe membres de la Conférence des OING du COE ; les associations féminines membres de l'Alliance Internationale des Femmes et des Coordinations nationales de l'AFEM.